

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ** **2023**





Cette première année en tant que directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été marquée par de riches expériences et de nombreux défis. Dans un contexte caractérisé par de nouvelles tensions géopolitiques et la tenue d'événements internationaux sur le sol français, le niveau de la menace informatique a poursuivi sa croissance. La Coupe du monde de rugby, accueillie en septembre 2023, a été, à ce titre, l'occasion pour l'agence d'éprouver son dispositif opérationnel, en coordination avec l'ensemble des services de l'État impliqués, en vue des Jeux olympiques

et paralympiques de Paris 2024 (JOP). On peut se réjouir que cet événement se soit déroulé sans incident de cybersécurité notable, de même qu'aucun hôpital ne se soit trouvé paralysé au cours de l'année écoulée. C'est la preuve que les directions dans lesquelles l'agence et l'État se sont engagés ces dernières années portent leurs fruits.

Pour répondre à la massification de la menace, la deuxième directive *Network and Information Security*, dite « NIS 2 », vise à faire monter en maturité cyber l'ensemble des chaînes de valeur de notre économie et de nos services publics, en imposant des règles de sécurité informatique harmonisées et proportionnées. La préparation de sa transposition nous a évidemment occupés toute l'année 2023 et a mobilisé de nombreuses expertises au sein de l'agence. Des consultations ont notamment été initiées afin de coconstruire ces futures exigences avec les entités concernées et elles se poursuivront dans les mois à venir.

Enfin, 2023 a aussi été marquée par le temps fort qu'a représenté l'inauguration d'ArteFact, notre nouveau site à Rennes. Je vous dis ma joie de voir l'ANSSI se déployer ainsi sur le territoire breton. Au travers de l'ouverture de ce nouveau site, l'agence vient renforcer ses activités de détection et de supervision des réseaux, mais également ses travaux d'expertise et de connaissance de la menace en coopération avec ses partenaires. Le niveau de la menace nous impose en effet d'adapter et d'étendre notre offre de services et de développer des coopérations avec un écosystème étendu de partenaires institutionnels, industriels et académiques. Ce travail en réseau inclut les CSIRT relais, [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr), les autres acteurs de l'État, mais également les Campus Cyber et les prestataires privés.

Au seuil de cet événement centenaire que sont les JOP, l'occasion nous est donnée de nous mettre à l'épreuve du « grand soir » et de tester nos capacités face à une menace qui n'épargne plus aucun acteur. Devant cette perspective, je renouvelle à tous les agents de l'ANSSI l'entière confiance que j'ai en leur capacité à y répondre : je sais, pour travailler à leurs côtés, que leur engagement et leur expertise sont à la hauteur des défis qui nous attendent.

Vincent Strubel
Directeur général de l'ANSSI

2023 EN CHIFFRES



634
agents ¹



37 ans
de moyenne d'âge



3 703
événements de
sécurité ²



1 112
incidents ³



25 738
rapports d'audits
automatisés (ADS
et SILENE)



269
visas de sécurité
délivrés



57 823
attestations
SecNumacadémie
délivrées



1 644
personnes formées
par le CFSSI



70
formations labellisées
SecNumedu



35
formations labellisées
SecNumedu-FC



**29,8 millions
d'euros**
de budget (hors
masse salariale)



23
articles scientifiques
publiés



8
guides techniques
publiés



15
logiciels publiés en
open source

¹ Personnels civils hors stagiaires et apprentis

² Évènements portés à la connaissance de l'ANSSI et qui ont donné lieu à un traitement par les équipes opérationnelles.

³ Évènements de sécurité pour lesquels l'ANSSI confirme qu'un acteur malveillant a conduit des actions avec succès sur le système d'information de la victime.

FACE À LA MASSIFICATION DE LA MENACE, UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Face à une cybermenace qui s'accroît et touche de plus en plus d'entités, comme le *Panorama de la cybermenace* de l'agence a fait le constat pour 2023, la nécessité s'impose d'élever le niveau de cybersécurité global en France et au sein de l'Union européenne (UE).

Pour répondre à ces enjeux, deux nouvelles législations particulièrement structurantes pour l'agence se sont déployées en 2023. Tout d'abord, **la loi de programmation militaire 2024-2030 (LPM)**, dont quatre articles concernent directement l'agence, a été adoptée dans le courant de l'été. Cette loi, qui confère de nouveaux moyens en matière de défense et de détection, renforce les capacités opérationnelles de l'agence.

La **directive NIS 2**, adoptée en 2022 au niveau européen, étend les missions de l'ANSSI et promeut un renforcement massif de la cybersécurité du tissu économique et des administrations au sein de l'UE, en accroissant le nombre d'entités et de secteurs régulés. Cette nouvelle réglementation conduira ainsi l'agence à sensibiliser, accompagner et réguler des milliers de nouveaux bénéficiaires. La transposition de cette directive en droit français, qui fait l'objet de larges consultations, est particulièrement dimensionnante pour l'ANSSI et les entités qui y seront soumises. Outre la définition des règles techniques servant de base à cette réglementation, l'agence a travaillé activement en 2023 sur son offre de services et **le schéma de qualification de prestataires d'audit et de conseil en sécurité (PACS)** qui va permettre, en plus des autres prestataires qualifiés, de démultiplier les capacités pour pouvoir aider les nouvelles entités concernées par ces règles.

Le changement d'échelle signifie également la poursuite de la croissance de l'ANSSI, qui s'est déployée sur **un nouveau site, ArteFact, à Rennes**. C'est aussi un défi pour l'agence, celui du multisite, avec de nouveaux enjeux de fonctionnement pour les équipes, qui incitent à porter une attention toute particulière à la cohésion et au bien-être des agents au travail.

Pour accompagner cette croissance, l'ANSSI a lancé **plusieurs chantiers internes autour des enjeux d'inclusion et d'égalité**. Elle s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'égalité salariale, dans la création d'un dispositif de proximité dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que dans le déploiement d'une formation de sensibilisation à ce sujet, aux risques psychosociaux et à l'égalité en général.



DÉFENDRE ET ASSISTER

Au regard des interventions du CERT-FR dans le cadre de **la réponse à incidents**, le constat est celui de l'aggravation des situations traitées par l'ANSSI : les incidents de cybersécurité ont mobilisé davantage de moyens et sur des durées plus longues qu'en 2022. De même, les audits réalisés en 2023 par le CERT-FR, sous forme automatisée ou par des équipes dédiées attestent du renforcement du niveau de la menace, nécessitant un engagement plus conséquent des équipes de l'ANSSI.

Pour répondre à ce besoin, les articles 64 à 67 de la **LPM 2024-2030** donnent à l'agence de nouveaux moyens. Ces mesures permettent tout d'abord d'**accroître la connaissance des modes opératoires des attaquants**. Les capacités de détection de l'ANSSI ont été renforcées en s'appuyant sur les acteurs privés du numérique : la collecte par l'agence des données nécessaires à la compréhension de la menace, à l'identification des victimes et à la protection de la Nation, rend obligatoire la mise en place de capacités de détection chez les opérateurs de communications électroniques et étend le périmètre du dispositif aux opérateurs de centres de données et aux sous-traitants des autorités publiques, des OIV et des OSE. La LPM donne ensuite les moyens à l'agence de **mieux remédier aux effets des cyberattaques**. Enfin, l'agence peut **alerter plus efficacement les victimes des incidents ou des menaces pesant sur les systèmes d'information**. Les éditeurs de logiciels victimes d'un incident ou ayant une vulnérabilité sur un produit fourni sur le territoire français doivent à présent le notifier à l'ANSSI et en informer leurs utilisateurs. À défaut, l'agence pourra elle-même les informer.

Pour poursuivre ses efforts de sécurisation, l'agence a également mis en production un **système de cyberdéfense automatisée**. Il consiste à bloquer, sur le périmètre du réseau interministériel de l'État, des éléments techniques jugés malveillants pour ainsi protéger les bénéficiaires de la sphère publique. Depuis le 27 février 2023, il a permis de bloquer 60 attaques. 92 000 marqueurs différents ont été placés en blocage durant l'année 2023 et chaque mois, c'est environ un milliard de requêtes qui sont traitées.

L'ensemble du dispositif de défense de l'agence s'inscrit dans le cadre de l'organisation coordonnée du **Centre de coordination des crises cyber, le C4**. En 2023, ses membres ont partagé avec l'agence 113 événements de sécurité en lien avec des potentielles victimes françaises et étrangères. Les investigations menées par l'ANSSI, dont certaines sont toujours en cours, ont permis d'associer ces événements à 7 compromissions avérées d'entités françaises.

ACCOMPAGNER ET RENFORCER

La déclinaison territoriale de l'action publique en matière de sécurité numérique s'est poursuivie en 2023. L'ANSSI a ainsi soutenu la mise en place progressive de « **comités départementaux de sécurité numérique** » sous l'égide des préfets.

Elle a également accompagné la montée en puissance des **onze centres de réponse à incident cyber (CSIRT) régionaux**, des **trois centres de ressources cyber en Outre-mer**, des **cinq CSIRT sectoriels** et des **CSIRT ministériels**. Toutes ces structures intègrent peu à peu les méthodes de fonctionnement opérationnel du CERT-FR, permettant le partage anticipé des campagnes d'attaques détectées et la coopération sur certains incidents. Ensemble, elles se positionnent en acteurs centraux de la cybersécurité opérationnelle locale et sectorielle, en offrant une gamme de services commune à tous et en développant des services adaptés à leurs ressources et feuilles de route.

La gouvernance de la sécurité numérique de l'État a donné lieu pour l'agence au lancement de nouveaux travaux interministériels ambitieux avec notamment **un plan sectoriel sur l'énergie électrique** (renforcement du niveau de sécurité, préparation à la gestion de crise) et **l'accompagnement du plan Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements (CaRE) au profit des établissements de santé**.

L'ANSSI a également pris part au **dispositif de gestion de crise national** mis en place pour la Coupe du monde de rugby, servant également de préparation pour les JOP 2024. Cet événement à venir a mobilisé l'agence tout au long de l'année. Sa préparation a participé à la refonte du dispositif opérationnel de l'ANSSI, éprouvée dans le cadre d'un **programme de cyber entraînement** qui a débuté dès le mois de juin. Enfin, l'agence a préparé la tenue des Jeux grâce à **une large sensibilisation aux risques et à la gestion de crise destinée à tous les acteurs des JOP**. Au-delà de programmes de sécurisation de plusieurs dizaines d'entités, un outil d'autodiagnostic du niveau de maturité en matière de résilience et des kits d'exercices à la gestion de crise « clés en main » ont ainsi été mis à disposition.

Enfin, le changement d'échelle implique de construire et déployer des outils d'accompagnement plus simples et plus opératoires au profit des grandes comme des plus petites structures. 2023 a été l'année du lancement des projets, portés notamment par le laboratoire d'innovation de l'ANSSI, comme **MonEspaceNIS2**, qui embarquera les entités régulées et leur permettra de tester leur éligibilité, et **MonAideCyber**, qui leur permettra d'amorcer une démarche de sécurisation, tandis que **MonServiceSécurisé**, déjà opérant, renforce la cybersécurité de tous les services publics numériques.

CONNAÎTRE ET PARTAGER

Le développement de la connaissance de l'agence sur les nouvelles technologies et les enjeux de sécurité du numérique s'est poursuivi cette année dans une démarche partenariale avec les administrations, les industriels, les acteurs de la recherche. En 2023, cette approche s'est notamment traduite par la mise à disposition et l'animation d'**instances d'échanges pour la communauté des prestataires de cybersécurité qualifiés**. Les retours d'expérience de cette communauté ont notamment pu être intégrés à la rédaction des **guides dédiés à la remédiation aux incidents cyber**, publiés début 2024. Depuis le printemps 2023, l'ANSSI héberge également le **Centre national de coordination cyber (dit « NCC-FR »)** qui permet aux entreprises un accès facilité aux dispositifs de soutien européens dans les domaines de la recherche, des technologies et du développement industriel en matière de cybersécurité.

Les travaux de recherche de l'agence restent au centre de ses missions. Pour aider l'écosystème à se préparer à l'arrivée de la menace quantique et **faire émerger des technologies innovantes critiques dans le domaine de la cryptographie post-quantique**, l'agence a mis à jour son avis technique sur le sujet et lancé des travaux devant mener à la publication d'un plan de transition.

Concernant les certifications et qualifications, démarches qui visent à identifier les offres de cybersécurité de confiance, l'ANSSI a publié le **référentiel PACS** (Prestataires d'accompagnement et de conseil en sécurité des systèmes d'information). L'agence a décerné les premières **qualifications PVID** (Prestataires de vérification d'identité à distance) et **SecNumCloud 3.2** (Prestataires de services cloud) qui comprennent la protection face aux lois à portée extraterritoriale. L'ANSSI a annoncé les lauréats de la première relève du dispositif d'accompagnement des PME et start-ups vers une meilleure éligibilité à SecNumCloud.

Le Centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI) a, lui, travaillé avec les acteurs du domaine à l'élaboration de **deux matrices de compétences**, qui améliorent la visibilité des métiers de la cybersécurité auprès des étudiants et professionnels, tout en aidant les employeurs, les services de ressources humaines et les formateurs à développer le recrutement et la formation.

Enfin, la campagne **DemainSpécialisteCyber**, co-construite par l'ANSSI, le ministère de l'Éducation nationale et le Campus Cyber, a valorisé la cybersécurité et ses métiers auprès des jeunes et de leurs enseignants. Le dispositif **CyberEnJeu**, intégré à la campagne, a ainsi permis de former près de 100 000 élèves à la cybersécurité grâce à la création de jeux de société.



LES MISSIONS DE L'ANSSI

Créée en 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est **l'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense**. Service du Premier ministre rattaché au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), son rôle est de protéger des cyberattaques la Nation, et plus particulièrement les opérateurs d'importance vitale (OIV), les opérateurs de services essentiels (OSE) ainsi que les administrations.

L'ANSSI est chargée de coordonner l'action de l'État en matière de cybersécurité. Cette action s'organise autour de trois piliers :

- ▶ Le pilier « **L'État répond aux agressions** » permet d'organiser la réponse de l'État aux agressions cyber dans le cadre du Centre de coordination des crises cyber, le C4 ;
- ▶ Le pilier « **L'État se sécurise** » a pour objectif de travailler à la protection des systèmes d'information des ministères et des grands opérateurs ;
- ▶ Le pilier « **L'État protège la Nation** » a pour objectif de mieux protéger les Français et le tissu économique et social du pays à travers une meilleure prise en compte de la cybersécurité dans les politiques prioritaires du gouvernement sur l'industrie, la sécurité ou bien encore l'éducation.

Dans un monde numérique traversé de profondes et rapides mutations, l'ANSSI assume également **un rôle d'éclaireur des transformations numériques**. À ce titre, elle travaille avec un ensemble de partenaires publics et privés, nationaux et internationaux, sur de nombreux sujets parmi lesquels la formation aux métiers de la cybersécurité, la recherche, les nouvelles technologies ou encore la politique industrielle. Elle contribue aussi au développement d'une doctrine française de cybersécurité et à la conception des normes et réglementations aux niveaux national et européen.

Version 1.0 – Mars 2024 – ISSN 2804-0031 (imprimé) – ISSN 2804-5920 (en ligne)

Licence Ouverte/Open Licence (Etalab — V1)

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI — 51, boulevard de la Tour-Maubourg — 75 700 PARIS 07 SP
www.cyber.gouv.fr — communication@ssi.gouv.fr

